

SEANCE DU 18 février 2021
(Convocation du 12 février 2021)

PRESENTS : SOUCHAL P. BOUSCAUD A. BOUSSET F. FAURE M. GENESTINE L. CHASSAGNE E. GANDEBOEUF M. FAURE G. CLUZEL C. ROCHE K. BENSADI P.

EXCUSÉS :

ABSENTS :

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : BENSADI Priscilla

Compte rendu du 09 décembre 2020 : (Votant : 11 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00)

Observations compte rendu du 09 décembre 2020:

1) Proposition de l'ONF pour coupes de bois 2021 concernant la section de Briffons

Le maire donne lecture au conseil municipal de la proposition de l'ONF pour fixer les coupes de bois de l'exercice 2021 à la vente.

Forêt de	N°parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Propositions
FS Briffons	7	E2	0.47 Ha	Bois sur pied vente
	8	E2	6.98 Ha	Bois sur pied vente
-	9	E2	13.36 Ha	Bois sur pied vente

Le Conseil Municipal délibère et décide :

D'accepter l'ensemble des propositions de coupes de l'ONF pour l'année 2021.

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

2) Adhésion au groupement de commandes mutualisée et coordonnée du SMADC pour renouvellement matériel informatique

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que le SMAD des Combrailles propose périodiquement, aux adhérents de son service informatique, un renouvellement global de leurs matériels informatiques. Elle explique qu'un rééquipement est prévu pour 2021 et que dans le cadre des procédures de marchés publics, ce rééquipement pourrait se faire de façon coordonnée et mutualisée, via la création d'un groupement de commandes.

Elle propose donc à l'assemblée délibérante d'adhérer à ce groupement de commandes afin de permettre au SMADC d'inclure la collectivité dans le cadre de ce marché, pour la consultation de prestataires, via une procédure adaptée. Elle précise, que conformément au code de la commande publique, dans le cadre d'un groupement de commandes, la collectivité doit définir ses besoins et les transmettre au coordonnateur du groupement, préalablement à la mise en concurrence de prestataires et d'autre part, que la collectivité passera ensuite commande auprès du prestataire retenu par le groupement.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

D'approuver l'intérêt de cette démarche mutualisée et coordonnée

D'adhérer au groupement de commandes proposé par le SMAD des Combrailles

De déclarer que l'Etablissement Public Local a défini ses besoins comme suit :

-1 « configuration type » comprenant une unité centrale complète, un écran 24 pouces ainsi que les prestations pour l'installation des logiciels et le paramétrage du poste de travail à 1750€ TTC

D'approuver les modalités définies dans la convention constitutive du groupement de commandes

De dire que les crédits nécessaires au paiement de la commande finale, basée sur la fiche de définition des besoins, seront inscrits au budget 2021 de l'Etablissement Public Local D'autoriser Mme Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout autre document relatif à ce dossier

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

3) Mise à jour liste affouagiste et foncière 2021

Liste affouagistes 2021 Bourdellas, Combas, Le Camp, Le Goudet

GENESTINE Loïc conseiller intéressé à l'affaire quitte la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2021 pour les villages de **BOURDELLAS. COMBAS. LE CAMP. LE GOUDET.**

Cette liste restera affichée durant VINGT JOURS, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

Le Camp: addition foncier BOUYOUX Francis

Bourdellas, Combas, Le Goudet : pas de modification.

(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes 2021 Bourgeade, Gare de Bourgeade, Petit Barreix, Barreix, Chanonet

ROCHE Karine, BOUSCAUD Alain, FAURE Marie-Laure conseillers intéressés à l'affaire quittent la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2021 pour les villages de **BOURGEADE. GARE DE BOURGEADE. PETIT BARREIX. BARREIX. CHANONET .**

Cette liste restera affichée durant VINGT JOURS, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

Gare de Bourgeade : radiation BOUSSUGUE Nathalie,
addition foncier MAIRE Virginie, MALLARD Tiffany

Bourgeade : radiation MINGAT Hubert
addition foncier Héritiers Mingat

Barreix : radiation VEDRINE Odette
addition foncier VEDRINE Alain

addition affouagiste foncier VEDRINE Agnés

Petit Barreix, Chanonet : pas de modification.

(Votants : 08, Pour : 08, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes 2021 Chez Jallat, Farges- Loutre, Taillardat, Soulier, Le Moulin

BOUSSET Flore, SOUCHAL Pascale, GANDEBOEUF Muriel conseillères intéressées à l'affaire quittent la salle.

Le 1^{er} adjoint demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2021 pour les villages de **CHEZ JALLAT. FARGES-LOUTRE. TAILLARDAT. SOULIER. LE MOULIN .**

Cette liste restera affichée durant VINGT JOURS, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

Soulier : radiation COMBES Badia
addition foncier GAEC DE MONTROGNON
addition affouagiste foncier SEGUIN Noël

Chez Jallat : addition affouagiste foncier BOUSSET Frédéric

Farges-Loutre, Taillardat, le moulin : pas de modification.

(Votants : 08, Pour : 08, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes 2021 La Nugère, Le Bourg, Larfeuille, La Luger

CLUZEL Christophe, BENSADI Priscilla, CHASSAGNE Eric conseillers intéressés à l'affaire quittent la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2021 pour les villages de **LA NUGERE. LE BOURG. LARFEUILLE. LA LUGER.**

Cette liste restera affichée durant VINGT JOURS, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

Le Bourg : radiation SOURDEIX Michel, BEAUDRIER Jean-Claude, BERAUD Daniel,
THIBAUD DE CHANVALON Jean
addition locataire THIBAUD DE CHANVALON Jean
addition foncier BERAUD Isabelle, BERAUD Daniel, Héritier BEAUDRIER
addition affouagiste locataire CHAUSSAT Baptiste.

La Nugère, Larfeuille, la Luger : pas de modification.

(Votants : 08, Pour : 08, Contre : 00, Abstention : 00)

Liste affouagistes 2021 Rozet, Ribeyroux, Muratel

FAURE Gérard conseiller intéressé à l'affaire quitte la salle.

Le maire demande au conseil municipal de procéder à la révision de la liste affouagiste et foncière pour 2021 pour les villages de **ROZET. RIBEYROUX. MURATEL.**

Cette liste restera affichée durant VINGT JOURS, pendant lesquels les intéressés pourront en prendre connaissance, et faire les réclamations qu'ils jugeront nécessaires.

Le conseil municipal apporte les modifications suivantes :

Rozet: radiation ARNAUD Claude
addition affouagiste foncier ARNAUD Jean-Pierre
addition foncier GANDEBOEUF Philippe
Muratel : radiation VERDIER André
addition affouagiste foncier VERDIER Josette

Ribeyroux : pas de modification.

(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)

4) Demande de subvention FIC et DETR 2021

La programmation des subventions 2021 sont les suivantes :

- FIC 2021 Travaux réparations voirie pour 24 560€ HT (route du goudet et route de Farges)
- Travaux réhabilitation batiments communaux pour 25571.80€ HT (ancien préau, cheminée mairie, porte de l'église)

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-De demander une subvention DETR

-De demander une subvention FIC

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

5) Offres d'achat pour terrain dans lotissement

Mr BOUSCAUD Alain quitte la salle

Mme Le Maire explique qu'il reste un terrain de 1103m² disponible au lotissement du Suquet au prix de vente de 12€/m². Elle informe l'assemblée qu'elle a reçu deux propositions d'achat.

Mr Yaux Loïc résidant à Bordeaux souhaiterait acquérir ce terrain pour réaliser une maison d'habitation et propose la somme de 8000€.

Mr Bouscaud Clément résidant à Briffons souhaiterait acquérir ce terrain pour réaliser une nouvelle maison d'habitation pour la somme de 12€/m².

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-D'accepter la proposition de Mr Bouscaud Clément à 12€/m² pour réaliser une nouvelle habitation.

-De vendre la parcelle ZW 129 appartenant à la commune de Briffons à Mr Bouscaud Clément.

-D'autoriser le Maire à signer l'acte de vente.

(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)

6)Devis du SIEG pour extension de réseau basse tension pour 2 habitations à Chez Roulet

Mme SOUCHAL Pascale quitte la salle

Mr Faure Gérard présente le devis du SIEG (prise en charge de 50% des travaux) et d'autres devis pour le raccordement électrique de deux nouvelles habitations au lieu dit « chez Roulet » qui nécessite une extension de réseau de 220m environ,soit :

5320€ en fouille spécifique . La fouille sera réalisée et prise en charge par le SIEG.

1700€ en fouille remise. La fouille sera réalisée et prise en charge par la commune.

Le Conseil Municipal reporte son choix car il souhaite obtenir d'autres devis de prestataires.

(Votants : 10, Pour : 10, Contre : 00, Abstention : 00)

7)Offre de remise en état des systèmes de sécurité par la société Sioule-Sancy-Incendie

Mme Le Maire explique que le bilan de vérification des systèmes de sécurité des batiments communaux effectué par la société Sioule Sancy Incendie nécessite le remplacement de 3 extincteurs 230.25€ HT, 1 diffuseur sonore 75€ HT et 20 éclairages de sécurité 1341€ HT, main d'œuvre 369€ Ht, soit un devis de 2015.25€ HT.

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-De renouveler les systèmes de sécurité défectueux pour 2015.25€ HT.

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

8)Devis chaînes à neige pour tracteur

Mr BOUSCAUD Alain présente deux devis pour l'achat de chaînes à neige pour le tracteur :

-un de chez Tinet Fils d'un montant de 1650€ HT

-et un autre de chez Faure Agriculture d'un montant de 1405,25€ HT

Le Conseil Municipal délibère et décide :

-D'acheter les chaînes à neige pour le tracteur à Faure Agriculture pour la somme de 1405.25€ HT.

-De demander une subvention au Conseil Départemental

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

9)Subvention pour groupement de nuisibles

Mr Bouscaud Alain demande à l'assemblée, si la commune de BRIFFONS continue à participer au financement pour assurer le traitement contre les organismes nuisibles qui est mis en œuvre par le groupement communal de défense contre les organismes nuisibles.

Le conseil municipal délibère et décide :

-D'accorder une subvention de 1000€ au groupement communal de défense contre les organismes nuisibles.

(Votants : 11, Pour : 11, Contre : 00, Abstention : 00)

Vu par Nous, Maire de la Commune de BRIFFONS, pour être affiché le 19 février 2021, à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Briffons, le 19 février 2021

**Le Maire,
Pascale SOUCHAL**